

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 octobre 2025 – 20 h 30**

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Curtet, T. Joubert, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet Y. Dhomont, H. Fayard, M. Fayot, S. Larose-Julien, D. Nguyen, F. Redaud,

Absents : L. Derhy, N. Garampon, F. Roucayrol G. Halle,

Pouvoirs : G. Halle à N. Curtet

**1. Désignation du/ de la secrétaire de séance**

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du conseil municipal du 3 octobre est approuvé à l'unanimité.

**3. Construction salle sportive. Choix des entreprises**

M. le Maire rappelle le projet de la salle sportive pour lequel le cabinet d'architecte Mégard a été missionné. Il précise que la phase de consultation des entreprises arrive à son terme puisqu'il va être ce soir proposé au conseil de retenir les entreprises attributaires des 15 lots composant ce projet.

E. Fleury donne le détail de la procédure adaptée de consultation des entreprises.

Elle précise qu'une publicité de la consultation a été réalisée dans le journal d'annonce légale du Progrès du 2 juin 2025. La consultation conformément à la réglementation a également fait l'objet d'un dépôt sur la plateforme dématérialisée <https://marchespublics.ain.fr>.

La réception des offres était prévue au jeudi 26 juin 2025 à 12 heures.

Elle rappelle au conseil municipal que le lot 15 Photovoltaïque fait l'objet de convention avec la SEMLEA pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque. La consultation des entreprises sera réalisée ultérieurement.

La commission réaménagement salle sportive s'est réunie le jeudi 26 juin 2025 à 14 heures afin d'ouvrir les plis. 77 dépôts ont été enregistrés, certains pour plusieurs lots.

Une inversion d'analyse des phases offres puis candidatures a été retenue.  
La Maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des offres.

Dans ce cadre, il a été demandé à l'entreprise Kara, qui a transmis une offre pour le lot 3, d'apporter des précisions et justifications afin d'expliquer le prix proposé suspecté d'être anormalement bas.  
L'entreprise Kara n'ayant pas apporté de réponse, son offre a été écartée.

Puis, la candidature des trois entreprises présentant les offres les mieux classées ont été examinées. Des compléments d'informations ont été demandés afin de compléter les candidatures pour le 5 septembre 12 heures.

Après confirmation par notre maître d'œuvre que les candidatures des trois entreprises les mieux classées étaient complètes, une phase de négociations a été ouverte comme le prévoit le règlement de consultation avec les trois candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse de l'offre initiale.

La remise des négociations avait lieu pour le mardi 16 septembre 12 heures.

Les réponses ont été transmises à notre maître d'œuvre pour analyse et préparation du rapport après négociations.

Après un retour d'analyse réalisé le vendredi 26 septembre à M. le Maire et aux adjoints présents, les élus ont souhaité solliciter sans délais les entreprises les mieux classées afin qu'elles produisent leurs actes d'engagement signés.

Les entreprises Louis Fontaine lot 10, Aubonnet lot 11 et Alpha Energie lot 13 ont été sollicitées en ce sens. Ces entreprises ont répondu favorablement à notre demande. Pour les autres lots les actes d'engagements signés étaient déjà fournis.

E. Fleury présente au conseil municipal le rapport d'analyse définitif des offres après négociation. Au vu des critères de sélection des offres indiquées au règlement de consultation il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	€ HT	€ TTC
Lot 1 fondations spéciales	INCLUSOLS	39 800,00	47 760,00
Lot 2 Terrassement généraux	BRUNET TP	65 902,95	79 083,54
Lot 3 Gros Œuvre Installation de chantier	BOURDON construction	268 000,00	321 600,00
Lot 4 Dallage industriel	CHAPES DALLAGES Ind.	44 750,00	53 700,00
Lot 5 charpente bois	FAVRAT construction bois	320 421,71	384 506,05
Lot 6 Couverture bac acier bardage bac acier	BAUX	371 100,18	445 320,22
Lot 7 Menuiserie extérieure aluminium SANS PSO	SAM Serrurerie Alum	75 733,65	90 880,38
Lot 8 Menuiserie intérieure bois agencement avec PSO	Menuiserie BEAL	59 648,56	71 578,27
Lot 9 Plâtrerie peinture Faux plafond	Genaudy	60 000,00	72 000,00
Lot 10 Carrelage faïence	Louis Fontaine	39 753,00	47 703,60
Lot 11 Sol souple SANS PSO	Aubonnet	79 467,79	95 361,35
Lot 12 équipements sportifs	La fabrique du sport	45 742,86	54 891,42
Lot 13 Chauffage ventilation plomberie sanitaire	Alpha Energie	250 500,00	300 600,00
Lot 14 Electricité courant fort et faible avec PSO	Guillot	85 425,38	102 510,45
Lot 16 VRD aménagements extérieurs avec PSO 1 2 3	Rhone Alpes extérieur	84 477,81	101 373,37
TOTAL		1 890 723,89	2 268 868,65

E. Fleury précise qu'il est proposé de retenir les prestations supplémentaires obligatoires suivantes pour les lots :

- lot 8 : caisson/banc rangement bois le long de la façade Nord
- lot 14 : alarme anti-intrusion
- lot 16 : cuve 10 m<sup>3</sup> de récupération des EP
- lot 16 : aménagement d'une place PMR le long de la RD + cheminement jusqu'à la salle
- lot 16 : aménagement des cheminements extérieurs

Il est proposé de ne pas retenir les prestations supplémentaires obligatoires pour les lots : 7 et 11.

Jean-Luc Bourdin, adjoint en charge des finances dresse le bilan financier des dépenses de l'opération de 2 708 255,02 € TTC et les recettes associées (400 000 € vente de terrain vers le cimetière, subventions du département 100 000 € et subventions en attente d'attribution, remboursement de la Semléa pour les panneaux photovoltaïques, virement de la section de fonctionnement affecté à l'opération 1 515 700,30 €,

ligne de trésorerie 362 000 €. Le financement restant de 214 554,72 € est couvert par l'opération 200 investissements futurs non affectés.

JL Bourdin précise que la ligne de trésorerie sera levée en fin d'année prochaine en fonction de l'avancement du chantier.

Le financement du projet étant acquis, le conseil municipal peut délibérer sur l'attribution des marchés des entreprises.

F. Redaud demande s'il est possible de ne pas réaliser la vente du terrain vers le cimetière, les conditions du marché n'étant pas favorable, en attendant un meilleur prix pourrait être obtenu. JL Bourdin lui précise que ce n'est pas possible la vente du terrain vers le cimetière fait partie des financements nécessaires à la réalisation de la salle sportive.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- ✓ Approuve la proposition d'attribution des marchés telle que décrite ci-dessous.
- ✓ Autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants soit :

- Lot 1 : Fondations spéciales entreprise INCLUSOLS pour un montant de 39 800 € HT
- Lot 2 : Terrassements généraux entreprise BRUNET TP pour un montant de 65 902,95 € HT
- Lot 3 : Gros-Œuvre – installation de chantier entreprise BOURDON construction pour un montant de 268 000 € HT
- Lot 4 : Dallage industriel entreprise CHAPES DALLAGES INDUSTRIEL pour un montant de 44 750 € HT
- Lot 5 : Charpente bois entreprise FAVRAT Construction pour un montant de 320 421,71 € HT
- Lot 6 Couverture Bac Acier -Bardage Bac Acier entreprise BAUX pour un montant de 371 100,18 € HT
- Lot 7 : Menuiserie extérieure aluminium entreprise Serrurerie Aluminium du Mâconnais pour un montant de 75 733,65 € HT
- Lot 8 : Menuiserie intérieure bois – Agencement entreprise BEAL pour un montant de 59 648,56 € HT (dont base 52 994,41 € HT + PSO 6 654,15 € HT)
- Lot 9 : Plâtrerie – Peinture – Faux Plafond entreprise GENAUDY pour un montant de 60 000 € HT
- Lot 10 : Carrelage – Faïence entreprise LOUIS FONTAINE pour un montant de 39 753 € HT
- Lot 11 : Sol souple entreprise AUBONNET pour un montant de 79 467,79 € HT
- Lot 12 : Equipements sportifs entreprise LA FABRIQUE DU SPORT pour un montant de 45 742,86 € HT
- Lot 13 : Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires entreprise ALPHA ENERGIE pour un montant de 250 500 € HT
- Lot 14 : Electricité courant fort – courant faible entreprise GUILLOT pour un montant de 85 425,38 € HT (dont base :80 824,11 € HT + PSO 4 601,27 € HT)
- Lot 16 VRD – Aménagements extérieurs entreprise RHONE ALPES EXTERIEURS pour un montant de 84 477,81 € HT (dont Base 28 354,26 € HT + PSO 1 : 9 750,62 € HT + PSO 2 : 17 363,08 € HT + PSO 3 : 29 009,85 € HT)

- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2025 en investissement opération N°72

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE JULIEN

Le Maire, Henri CORMORECHE

